PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

# MERCREDI 29 MAI 2024, À 16:30 HEURES

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU 1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE QUÉBEC

#### Étaient présents :

Monsieur Martin Dulac Président et Délégué de la Ville de

McMasterville

Madame Maud Allaire Vice-Présidente et Déléguée de la Ville de

Contrecoeur

Monsieur Karim-André Laz Délégué substitut de la Ville de Beloeil

Monsieur Patrick Marquès Délégué de la Ville de Carignan

Monsieur Luc Ricard Délégué substitut de la Ville de Chambly Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire Délégué de la Ville d'Otterburn Park Monsieur Claude Gauthier Délégué de la Ville de Richelieu Délégué de la Ville de Saint-Amable

Monsieur Yves Lessard Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand Monsieur Christian Huard Délégué substitut de la Ville de Sainte-Julie

Monsieur Sylvain Casavant Délégué de la Municipalité de

Saint-Mathias-sur-Richelieu

Monsieur Normand Teasdale Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-

de-Beloeil

Monsieur Martin Damphousse Délégué de la Ville de Varennes

Monsieur Alexandre Bélisle Délégué de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Monsieur Martin Dulac.

#### Étaient également présents :

Monsieur Marco Carrier Directeur de police

Madame Chantal Lemieux Directrice secrétaire-trésorière

Madame Marie-Claude Veilleux Greffière-adjointe

#### Étaient absents :

Monsieur Daniel Plouffe Délégué de la Municipalité de

Calixa-Lavallée

Madame Marilyn Nadeau Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-

**Baptiste** 

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;

2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 avril 2024;

4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 10 avril 2024;

- 5. Ressources humaines Résolutions; Ratification d'embauches
  - 5.2 Départ Policière régulière
  - 5.3 Départ Policier auxiliaire
  - 5.4 Départ Policier auxiliaire
  - 5.5 Départ Policier temporaire
  - 5.6 Départ à la retraite Agente de renseignements et analyse
  - 5.7 Départ à la retraite Sergent-détective
  - 5.8 Départ à la retraite Préposée au soutien administratif
  - 5.9 Création d'un poste de « Technicien paie-comptes payables »
  - 5.10 Lettre d'entente avec le SCFP Poste de technicien informatique
  - 5.11 Lettre d'entente avec la Fraternité Modification à l'article 7.1 de la convention collective
  - 5.12 Lettre d'entente avec la Fraternité Nomination des policiers temporaires comme policiers auxiliaires
  - 5.13 Lettre d'entente avec la Fraternité Prime d'assiduité
  - 5.14 Lettre d'entente avec la Fraternité Projet-pilote Salaire des agents à la circulation
- Administration et finances Résolutions; Soumission 2024-005 Fournitures et installation d'équipements d'urgence et systèmes véhiculaires
  - 6.2 Demande de prix 2024-R-016 Insignes 2024 Recommandation du CE
  - 6.3 Rapport de soumission 2023-8106-50 Achat de 20 véhicules de patrouille Ford Interceptor utilitaire (correction à la résolution CA-24-2706)
  - 6.4 Rapport de soumission 2023-8106-50 achat de 3 véhicules supplémentaires de patrouille Ford Interceptor utilitaire
  - 6.5 Disposition d'un véhicule d'enquête
  - 6.6 Disposition des meubles de Sainte-Julie et Beloeil
  - 6.7 Signataires de la Régie
  - 6.8 Désignation de la Directrice des finances et trésorerie pour « Mon dossier – Entreprises pour Revenu Québec »
  - 6.9 Nomination d'un représentant autorisé pour « clicSÉQUR entreprises »
  - 6.10 Contrat de location de champs de tir
  - 6.11 Adoption de la liste des comptes à payer
- Avis de motion Projets de règlements;
  - 7.1 Règlement 53 décrétant l'imposition de tarifs pour divers services offerts par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Avis de motion et dépôt de projet
- 8. Dépôt de documents;
  - 8.1 Correspondance
  - 8.2 États financiers au 31 mars 2024
    - a) État des activités de fonctionnement
    - b) État des activités d'investissement
    - c) Bilan
  - 8.3 Tableau des mouvements de personnel
- 9. Varia;
- 10. Période de questions;
- 11. Clôture de la séance.

# POINT 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Président déclare la séance ouverte. Il est 16h32 heures.

**POINT 2** 

### CA-24-2728 RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Damphousse APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

#### ET RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Conseil en y ajoutant le point suivant :

9.1 Promotion poste cadre - Capitaine;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 3

#### CA-24-2729 RÉSOLUTION

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 avril 2024

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 avril 2024;

ATTENDU l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* et l'article 201 du *Code Municipal du Québec;* 

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

#### ET RÉSOLU:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 avril 2024 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 4

#### CA-24-2730 RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 10 avril 2024

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procèsverbal de la réunion du Comité Exécutif du 10 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire

ET RÉSOLU:

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte du procès-verbal du Comité Exécutif du 10 avril 2024;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors de la réunion du 10 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

# POINT 5 RESSOURCES HUMAINES – RÉSOLUTIONS

# POINT 5.1 RÉSOLUTION

Ratification d'embauches

ATTENDU la résolution CA-22-2376 adoptée le 23 février 2022 déléguant le pouvoir d'embauche d'employés syndiqués;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher des agents temporaires;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher un préposé aux communications surnuméraire;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher une secrétaire surnuméraire;

ATTENDU que le comité de sélection, pour les postes d'agents temporaires, a retenu les candidatures de :

- Emily Plouffe
- Gabrielle Roy
- David Palengat

ATTENDU que le comité de sélection, pour le poste de préposé aux communications surnuméraire, a retenu la candidature de :

Heïdi Trahan

ATTENDU que le comité de sélection, pour le poste de secrétaire surnuméraire, a retenu la candidature de :

Guylaine Lavoie

**EN CONSÉQUENCE:** 

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

#### ET RÉSOLU:

DE RATIFIER l'embauche des personnes suivantes, à compter du 15 mai 2024, à titre d'agents temporaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Emily Plouffe
- Gabrielle Roy
- David Palengat

DE RATIFIER l'embauche de la personne suivante, à compter du 21 mai 2024, à titre de préposée aux communications surnuméraire de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

Heïdi Trahan

DE RATIFIER l'embauche de la personne suivante, à compter du 21 mai 2024, à titre de secrétaire surnuméraire de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

Guylaine Lavoie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

# POINT 5.2 RÉSOLUTION

Départ - Policière régulière

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, faisant état que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de policière régulière :

Gabrielle Dupuis

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution cette fin d'emploi;

**EN CONSÉQUENCE:** 

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Williams

#### ET RÉSOLU:

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme policière régulière et DE LA RENDRE effective au 21 mai 2024 :

Gabrielle Dupuis

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

# POINT 5.3 RÉSOLUTION

Départ - Policier auxiliaire

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, faisant état que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de policier auxiliaire :

Simon Loubier

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution cette fin d'emploi;

## EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant APPUYÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve

#### ET RÉSOLU:

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme policier auxiliaire et DE LA RENDRE effective au 21 mai 2024 :

Simon Loubier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

# POINT 5.4 CA-24-2734 <u>RÉSOLUTION</u>

Départ - Policier auxiliaire

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, faisant état que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de policier auxiliaire :

Nicolas Cloutier

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution cette fin d'emploi;

**EN CONSÉQUENCE:** 

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant APPUYÉ PAR Monsieur Claude Gauthier

# ET RÉSOLU:

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme policier auxiliaire et DE LA RENDRE effective au 23 mai 2024 :

Nicolas Cloutier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## POINT 5.5 CA-24-2735 <u>RÉSOLUTION</u>

Départ – Policier temporaire

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, faisant état que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de policier temporaire :

Karl Racine-Gravel

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution cette fin d'emploi;

#### **EN CONSÉQUENCE:**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams APPUYÉ PAR Monsieur Christian Huard

#### ET RÉSOLU:

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme policier temporaire et DE LA RENDRE effective au 16 mai 2024 :

Karl Racine-Gravel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

# POINT 5.6 CA-24-2736 RÉSOLUTION

Départ à la retraite - Agente de renseignements et analyse

ATTENDU la décision de Madame Caroline Chaput, après plus de trenteet-une (31) années de service, de prendre sa retraite;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, précisant la fin d'emploi de Madame Caroline Chaput au 31 mai 2024;

ATTENDU que Madame Caroline Chaput est agente de renseignements et analyse pour la division des enquêtes et soutien au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

# EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale APPUYÉ PAR Monsieur Karim-André Laz

# **ET RÉSOLU**:

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Madame Caroline Chaput et de la rendre effective au 31 mai 2024;

DE REMERCIER chaleureusement Madame Caroline Chaput pour l'ensemble de son travail au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

# POINT 5.7 RÉSOLUTION

Départ à la retraite - Sergent-détective

ATTENDU la décision de Monsieur Stéphane Gobeil, après plus de vingtsix (26) années de service, de prendre sa retraite;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, précisant la fin d'emploi de Monsieur Stéphane Gobeil au 30 juin 2024;

ATTENDU que Monsieur Stéphane Gobeil est sergent-détective pour la division des enquêtes et soutien au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

#### EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle APPUYÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve

#### ET RÉSOLU:

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Monsieur Stéphane Gobeil et de la rendre effective au 30 juin 2024;

DE REMERCIER chaleureusement Monsieur Stéphane Gobeil pour l'ensemble de son travail au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

# POINT 5.8 RÉSOLUTION

#### Départ à la retraite - Préposée au soutien administratif

ATTENDU la décision de Madame Marie-Josée Piquette, après plus de vingt-trois (23) années de service, de prendre sa retraite;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, précisant la fin d'emploi de Madame Marie-Josée Piquette au 30 septembre 2024;

ATTENDU que Madame Marie-Josée Piquette est préposée au soutien administratif au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

#### EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Karim-André Laz APPUYÉ PAR Monsieur Claude Gauthier

## ET RÉSOLU:

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Madame Marie-Josée Piquette et de la rendre effective au 30 septembre 2024;

DE REMERCIER chaleureusement Madame Marie-Josée Piquette pour l'ensemble de son travail au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

# POINT 5.9 RÉSOLUTION

#### Création d'un poste « Technicien paie - comptes payables »

ATTENDU qu'il y a lieu d'assurer une redondance dans deux postes névralgiques à la Régie, soit celui de paie-maître et celui de technicien comptable ;

ATTENDU que la Régie souhaite à cet effet créer un poste syndiqué faisant partie de l'accréditation du SCFP – section locale 5002;

ATTENDU que ce nouveau poste permettrait d'assurer un partage des connaissances et ainsi éviter de mettre la Régie à risque advenant une éventuelle absence ou un départ;

ATTENDU le rapport de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressource humaines recommandant la création d'un poste de « *Technicien paie – comptes payables* » et la modification de l'organigramme;

ATTENDU que ce poste serait situé à la classe 4 de l'annexe E de la convention collective avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5002;

# EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin APPUYÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve

# ET <u>RÉSOLU</u>:

DE CRÉER au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent un poste de « *Technicien paie – comptes payables* »;

DE MODIFIER l'organigramme tel que proposé dans le rapport de madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines;

D'ÉTABLIR que ce poste est un poste régulier à temps complet de l'organisation;

DE SITUER ce poste à la classe 4 de l'annexe E de la convention collective avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### POINT 5.10 RÉSOLUTION

CA-24-2740

#### Lettre d'entente avec le SCFP – Poste de technicien informatique

ATTENDU QUE dans la convention collective des employés de bureau et des préposés aux communications couvrant la période de 2015 à 2020, le poste de technicien informatique était situé à la classe 7;

ATTENDU QU'au départ du technicien informatique le 27 janvier 2021, il a été décidé de créer deux postes de technicien informatique, un poste support et un poste réseau;

Conseil d'Administration : 29 mai 2024

ATTENDU QUE le poste de « Technicien informatique – Support » a été attribué, à compter du 3 mai 2021 à Monsieur Benjamin Bousquet, déjà à l'emploi de la Régie depuis le 7 juillet 2014 à titre de préposé au parc des véhicules automobiles et aux achats;

ATTENDU QUE dans la convention collective actuelle couvrant la période de 2021 à 2026, le poste de Technicien informatique est situé à la classe 4, étant donné qu'il s'agit du poste en support;

ATTENDU la résolution CA-23-2559 qui autorisait la signature d'une lettre d'entente prévoyant le changement de la classe salariale du poste de « Technicien informatique – Support » à la classe 5;

ATTENDU QUE le poste de « Technicien informatique – Réseau » n'a jamais pu être comblé notamment en raison de la pénurie de main d'œuvre;

ATTENDU QUE les parties souhaitent s'entendre pour revenir à un seul poste de Technicien informatique classe 7 dans la convention collective;

ATTENDU QUE Monsieur Bousquet a complété, le 16 avril 2024, une attestation d'études collégiales (AEC) dans le programme « Sécurisation d'un parc informatique »;

ATTENDU QUE Monsieur Bousquet détient dorénavant les qualifications requises le poste de Technicien informatique classe 7;

ATTENDU les représentations faites par la Directrice secrétairetrésorière;

ATTENDU le libellé de la lettre d'entente soumise séance tenante;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

#### ET RÉSOLU:

D'AUTORISER la Directrice secrétaire-trésorière, Madame Chantal Lemieux, à signer la lettre d'entente conformément au texte soumis;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### POINT 5.11 CA-24-2741 <u>RÉSOLUTION</u>

Lettre d'entente avec la Fraternité – Modification à l'article 7.1 de la convention collective

ATTENDU QUE l'horaire en vigueur à la patrouille du territoire a été modifié dans la nouvelle convention collective couvrant la période de 2021 à 2027;

ATTENDU QUE l'article 7.1 d) de la convention collective prévoit le nombre d'heures maximal que peut effectuer un policier temporaire dans une semaine de travail;

ATTENDU QUE le but de cette disposition est de ne pas faire travailler un policier temporaire plus de cinq (5) jours par semaine, ni plus de neuf (9) heures dans une journée de semaine ou de douze (12) heures dans une journée de fin de semaine;

ATTENDU QUE les parties ont constaté une problématique au niveau du nombre d'heures prévu à cet article;

ATTENDU QUE cette situation pourrait porter préjudice aux policiers temporaires dans le calcul du nombre d'heures cumulées aux fins de l'accumulation de l'ancienneté puisque les heures effectuées en temps supplémentaire ne sont pas prises en compte dans ce calcul;

ATTENDU QUE les parties souhaitent régler cette problématique par une solution juste et équitable;

ATTENDU les représentations faites par le Directeur de police;

ATTENDU le libellé de la lettre d'entente soumise séance tenante;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Christian Huard APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

#### ET RÉSOLU:

D'AUTORISER le Directeur de police, Monsieur Marco Carrier, à signer la lettre d'entente conformément au texte soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### POINT 5.12 CA-24-2742 RÉSOLUTION

Lettre d'entente avec la Fraternité – Nomination des policiers temporaires comme policiers auxiliaires

ATTENDU QUE le contexte actuel de pénurie de main d'œuvre touche sévèrement le milieu policier;

ATTENDU QUE les parties reconnaissent l'importance d'attirer des candidats à la Régie;

ATTENDU QUE les parties désirent apporter une solution concernant la rétention des policiers à l'emploi de la Régie dans le contexte actuel;

ATTENDU les représentations faites par le Directeur de police;

ATTENDU le libellé de la lettre d'entente soumise séance tenante;

**EN CONSÉQUENCE:** 

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Damphousse APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

#### ET RÉSOLU:

D'AUTORISER le Directeur de police, Monsieur Marco Carrier, à signer la lettre d'entente conformément au texte soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### POINT 5.13 CA-24-2743 <u>RÉSOLUTION</u>

Lettre d'entente avec la Fraternité – Prime d'assiduité

ATTENDU QUE le contexte actuel de pénurie de main d'œuvre touche sévèrement le milieu policier et occasionne un manque de personnel sur les équipes de patrouille;

ATTENDU QUE la période estivale est plus propice à l'augmentation du nombre d'absences, notamment en raison des vacances annuelles;

ATTENDU QUE les parties ont constaté que les policiers prennent plus souvent des congés dans la séquence de travail comprenant sept (7) quarts de nuit consécutifs;

ATTENDU QUE les parties souhaitent inciter les policiers à être présents au travail afin de diminuer le nombre d'absences et ainsi le recours à du temps supplémentaire;

ATTENDU les représentations faites par le Directeur de police;

ATTENDU le libellé de la lettre d'entente soumise séance tenante;

### EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire APPUYÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve

#### ET RÉSOLU:

D'AUTORISER le Directeur de police, Monsieur Marco Carrier, à signer la lettre d'entente conformément au texte soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## POINT 5.14 CA-24-2744 <u>RÉSOLUTION</u>

Lettre d'entente avec la Fraternité – Projet-pilote – Salaires des agents à la circulation

ATTENDU QUE le comblement des postes réguliers d'agent à la circulation devient difficile en raison du manque de policiers intéressés par ce poste;

ATTENDU QUE les parties souhaitent trouver un incitatif pour que les policiers posent leur candidature lors de la vacance de postes d'agent à la circulation;

ATTENDU les représentations faites par le Directeur de police;

ATTENDU le libellé de la lettre d'entente soumise séance tenante;

#### **EN CONSÉQUENCE:**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Ricard APPUYÉ PAR Monsieur Christian Huard

# ET RÉSOLU:

D'AUTORISER le Directeur de police, Monsieur Marco Carrier, à signer la lettre d'entente conformément au texte soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **POINT 6**

# <u>ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS</u>

# CA-24-2745

#### POINT 6.1 RÉSOLUTION

Soumission 2024-005 – Fournitures et installation d'équipements d'urgence et systèmes véhiculaires

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent désire procéder à l'aménagement de 16 véhicules de marque Ford Interceptor Utility;

ATTENDU que l'appel d'offres a été affiché dans trois (3) journaux couvrant le territoire des dix-sept (17) municipalités, soit :

- La Relève;
- L'Œil Régional;
- Le Journal de Chambly;

ATTENDU que cet appel d'offres a aussi été publié sur le site Internet SEAO (Système Électronique d'Appel d'Offres);

ATTENDU que la période pour le dépôt des soumissions était du 20 mars au 15 mai 2024;

ATTENDU que la Régie a reçu deux (2) soumissions;

ATTENDU que ces deux soumissions étaient conformes aux exigences demandées;

ATTENDU le rapport de Madame Nancy Prévost, Acheteur, recommandant de retenir la soumission du plus bas soumissionnaire soit « Les Systèmes Cyberkar Inc. » pour un prix total de 540 894,72 \$ avant les taxes applicables;

#### **EN CONSÉQUENCE:**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

#### ET RÉSOLU:

D'ACCORDER à l'entreprise « Les Systèmes Cyberkar Inc. » le contrat pour l'aménagement de 16 véhicules de marque Ford Interceptor Utility pour un prix total de 540 894,72 \$ avant les taxes applicables;

D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Directrice secrétaire-trésorière, à signer tous les documents pertinents à l'octroi de ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

# CA-24-2746

### POINT 6.2 RÉSOLUTION

Demande de prix 2024-R-016 – Insignes 2024 – Recommandation du CE

ATTENDU la résolution CE-24-3904 adoptée le 8 mai 2024;

ATTENDU que la Régie doit procéder avec le développement et l'acquisition d'insignes à la suite du changement d'image 2024;

ATTENDU que deux grandeurs d'insignes seront requises, soit des insignes pour les képis et pour le port à la ceinture ainsi que des insignes de poitrine et de portefeuille;

ATTENDU que la confirmation des produits requis et des grandeurs a été établie par le comité de gestion et confirmée par Élaine Magnan, Responsable aux communications et Jonathan Rafferty, Capitaine;

ATTENDU que les quantités ont été révisées par Chantal Lemieux, Directrice secrétaire-trésorière et Marco Carrier, Directeur de police;

ATTENDU que la Régie a procédé, à une demande de prix, auprès de trois (3) fournisseurs à savoir :

- Desmarais concept (Saint-Eustache, Québec);
- William Scully (Montréal, Québec);
- 911 Duty Gear (Didsbury, Alberta);

ATTENDU que trois (3) propositions ont été déposées;

ATTENDU que lesdites propositions étaient conformes aux exigences demandées;

ATTENDU le tableau préparé par Madame Nancy Prévost, Acheteur, dressant la comparaison des prix soumis pour chacun des items distinctivement;

ATTENDU le rapport de Madame Prévost faisant état que l'entreprise « Desmarais concept » est la plus basse proposition pour tous les items;

ATTENDU que la dépense correspondant à la plus basse proposition pour les insignes 2024 est de 33 338,75 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU que ces dépenses sont conformes au cadre budgétaire établi pour 2024 plus particulièrement au poste financier numéro 02-210-94-652;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams APPUYÉ PAR Monsieur Karim-André Laz

#### ET RÉSOLU:

D'ACCEPTER l'entérinement par le Comité Exécutif de sursoir à la politique de délégation de pouvoir de dépenser afin de permettre la dépense sur le champ étant donné les délais de livraison du matériel;

D'ACCORDER à l'entreprise « *Desmarais concept* » le contrat pour les insignes 2024 pour un prix de 33 338,75 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Directrice secrétaire-trésorière à effectuer lesdits achats et à signer tous les documents pertinents à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

# CA-24-2747

#### POINT 6.3 RÉSOLUTION

Rapport de soumission 2023-8106-50 – Achat de 20 véhicules de patrouille Ford Interceptor utilitaire (correction à la résolution CA-24-2706)

ATTENDU la résolution CA-24-2706 adoptée le 27 mars 2024 par le Conseil d'Administration;

ATTENDU que le rapport de soumission (document original) déposé lors de la séance du 27 mars était erroné quant aux montants y mentionnés;

ATTENDU le rapport de soumission (document corrigé) de Madame Nancy Prévost, Acheteur, recommandant toujours d'octroyer le contrat à « Ford Canada limitée » pour l'achat desdits véhicules;

ATTENDU la résolution CA-24-2703 empruntant au fonds de roulement pour le programme d'immobilisations 2024;

ATTENDU que 18 véhicules seront financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de quatre (4) ans, au poste budgétaire numéro 22-210-00-724;

ATTENDU que deux (2) véhicules seront payés par les sommes perçues de l'assureur via le budget de fonctionnement 2024, au poste budgétaire numéro 22-210-00-724:

#### **EN CONSÉQUENCE:**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Gauthier APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

## ET RÉSOLU:

D'ABROGER la résolution CA-24-2706;

D'ACCORDER à « Ford du Canada limitée » le contrat pour l'achat de vingt (20) véhicules neufs Ford Interceptor utilitaire, pour un prix total de 1 096 840,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la Directrice secrétaire-trésorière, Chantal Lemieux, ou, en son absence, la Responsable de la Trésorerie, Caroline Vigneault, à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie, Caroline Vigneault, à financer 18 véhicules par le fonds de roulement remboursable sur une période de quatre (4) ans, au poste budgétaire numéro 22-210-00-724;

D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie, Caroline Vigneault, à financer deux (2) véhicules via les sommes perçues au budget de fonctionnement 2024, au poste budgétaire numéro 22-210-00-724;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

# CA-24-2748

# POINT 6.4 RÉSOLUTION

Rapport de soumission 2023-8106-50 – Achat de 3 véhicules supplémentaires de patrouille Ford Interceptor utilitaire

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent désire acquérir trois (3) véhicules pour remplacer trois (3) véhicules accidentés qui ont été confirmés pertes totales par l'assureur.

ATTENDU que le fournisseur du Centre d'approvisionnements gouvernementales du Québec est « Ford du Canada limitée » à Oakville en Ontario;

ATTENDU le rapport de Madame Nancy Prévost, Acheteur, recommandant d'octroyer le contrat à « Ford du Canada limitée » pour l'achat desdits véhicules;

ATTENDU la résolution CA-24-2703 empruntant au fonds de roulement pour le programme d'immobilisations 2024;

ATTENDU que ces trois (3) véhicules seront financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de quatre (4) ans, au poste budgétaire numéro 22-210-00-724;

#### EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Gauthier APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

#### ET RÉSOLU:

D'ACCORDER à « Ford du Canada limitée » le contrat pour l'achat de trois (3) véhicules neufs Ford Interceptor utilitaire, pour un prix total de 164 526 00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la Directrice secrétaire-trésorière, Chantal Lemieux, ou, en son absence, la Responsable de la Trésorerie, Caroline Vigneault, à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie, Caroline Vigneault, à financer ces trois (3) véhicules par le fonds de roulement remboursable sur une période de quatre (4) ans, au poste budgétaire numéro 22-210-00-724.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

# CA-24-2749

#### POINT 6.5 RÉSOLUTION

#### Disposition d'un véhicule d'enquête

ATTENDU que la Régie souhaite se départir d'un (1) véhicule automobile qui est inutilisé puisqu'il serait trop onéreux de le faire réparer, compte tenu notamment de son âge;

ATTENDU que ce véhicule se décrit comme suit :

Enquête	S				
VÉHICULE	MARQUE	MODÈLE	ANNÉE	SÉRIE	км
600	Dodge	Sprinter	2006	WD0BD744865964674	68 000 KM

ATTENDU que la Régie souhaite se départir de ce véhicule d'enquête à l'encan tenu par le Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) situé à Montréal;

ATTENDU que la Régie a déjà adhéré à cet organisme qui lui donne accès à du personnel qualifié dans la gestion et la disposition de véhicules:

ATTENDU le rapport de Monsieur Justin Tétrault, Préposé au parc automobile et aux achats, recommandant de faire la disposition de ce véhicule portant le numéro 600 via le prochain encan qui aura lieu le 15 juin 2024;

### EN CONSÉQUENCE :

### IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle APPUYÉ PAR Monsieur Luc Ricard

# ET RÉSOLU:

QUE la Régie puisse se départir du véhicule suivant faisant partie de sa flotte:

Enquêtes					
VÉHICULE	MARQUE	MODÈLE	ANNÉE	SÉRIE	км
600	Dodge	Sprinter	2006	WD0BD744865964674	68 000 KM

D'AUTORISER la mise au rancart de ce véhicule au niveau de son inscription auprès de la SAAQ;

D'AUTORISER la disposition de ce véhicule portant le numéro 600 par l'entremise du Service de la gestion et de la disposition des biens (SGDB) du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ);

D'AUTORISER la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Directrice secrétaire-trésorière, à compléter et signer tout document requis pour donner effet à la disposition de ce bien;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

# POINT 6.6 CA-24-2750 RÉSOLUTION

#### Disposition des meubles de Sainte-Julie et Beloeil

ATTENDU que la compagnie *Unique Mobilier* a soumis un prix pour la disposition des anciens meubles incluant le démontage et la revalorisation des parties de meubles qui pourraient être encore utiles à des organismes à but non lucratif;

ATTENDU les avantages de procéder avec le même fournisseur que celui qui fournira les nouveaux meubles en termes de logistique et le fait que nos locaux doivent être fonctionnels rapidement,

ATTENDU les règles de disposition selon le *Règlement sur la disposition* des biens meubles excédentaires indiquant que :

- « Tout ministère ou organisme qui a en sa possession un bien meuble dont il n'a plus besoin doit le déclarer excédentaire et en aviser le Centre d'acquisitions gouvernementales sauf:
- 1° s'il est sans valeur résiduelle pour le gouvernement ou si sa valeur de revente est inférieure aux frais estimés pour sa disposition. »

ATTENDU que les meubles en question ne représentent aucune valeur de revente étant donné leur état de désuétude;

#### **EN CONSÉQUENCE:**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

#### ET RÉSOLU:

DE PERMETTRE à la Régie de disposer des meubles à remplacer par les meubles de l'appel d'offres 2024-003 et de déclarer ne plus en être propriétaire;

D'AUTORISER le paiement à Unique Mobilier au montant de 6 995,00\$ pour compléter ces dispositions;

D'AUTORISER la Responsable de la trésorerie ou, en son absence, la Directrice secrétaire-trésorière, à compléter et signer tout document requis pour donner effet à la disposition de ces biens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

# POINT 6.7 CA-24-2751 <u>RÉSOLUTION</u>

Signataires de la Régie

ATTENDU la résolution CA-24-2718 adoptée le 24 avril 2024 par le Conseil d'administration nommant Madame Mélanie St-Pierre à titre de Directrice des finances et trésorerie;

ATTENDU qu'il s'avère important que Madame Mélanie St-Pierre soit désignée comme signataire de la Régie;

ATTENDU que la présente résolution désigne tous les signataires autorisés à signer au nom de la Régie, notamment les effets bancaires et les documents requis par la Société de l'Assurance Automobile du

Québec, remplaçant ainsi toutes résolutions adoptées antérieurement à ce sujet;

#### **EN CONSÉQUENCE:**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

# ET RÉSOLU:

D'ABROGER, à compter du 29 mai 2024, toutes résolutions antérieurement adoptées par les Conseil d'administration et Comité exécutif désignant différents signataires pour la Régie;

DE DÉSIGNER, à compter du 29 mai 2024, les personnes suivantes pour signer au nom de la Régie notamment les effets bancaires et les documents requis par la Société de l'Assurance Automobile du Québec :

- a) Comme membres du Comité Exécutif :
  - i) MAUD ALLAIRE, Présidente
  - ii) MARTIN DULAC, Vice-président
  - iii) MARILYN NADEAU
- b) <u>Comme membres de l'Administration</u> :
  - i) CHANTAL LEMIEUX, Directrice secrétairetrésorière
  - ii) MARCO CARRIER, Directeur de police
  - iii) MÉLANIE ST-PIERRE, Directrice des finances et trésorerie

DE DÉSIGNER également en cas d'impossibilité d'agir ou dans le cadre de situations exceptionnelles, MARIO LEMAY et DANIEL PLOUFFE pour signer au nom de la Régie les effets bancaires et les documents requis par la Société de l'Assurance Automobile du Québec;

DE DÉSIGNER également en cas d'impossibilité d'agir ou dans le cadre de situations exceptionnelles JACQUES PROVOST, MARCEL CASAVANT et JUSTIN TÉTRAULT pour signer au nom de la Régie les documents requis par la Société de l'Assurance Automobile du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

# POINT 6.8 CA-24-2752 <u>RÉSOLUTION</u>

Désignation de la Directrice des finances et trésorerie pour « Mon dossier – Entreprises pour Revenu Québec »

ATTENDU la résolution CA-24-2718 adoptée le 24 avril 2024 par le Conseil d'administration nommant Madame Mélanie St-Pierre à titre de Directrice des finances et trésorerie:

ATTENDU qu'il s'avère important que Madame Mélanie St-Pierre soit autorisée à effectuer les actions suivantes auprès de Revenu Québec et ce, au nom de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (NEQ : 8831853971) (ci-après **l'Entreprise**)

à inscrire l'Entreprise aux fichiers de Revenu Québec;

- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'Entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'Entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'Entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'Entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communications offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

#### EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

#### ET RÉSOLU:

D'AUTORISER Madame Mélanie St-Pierre à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, incluant toutes les actions ci-haut mentionnées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

# POINT 6.9 RÉSOLUTION

# Nomination d'un représentant autorisé pour clicSÉQUR entreprise

ATTENDU la résolution CA-24-2718 adoptée le 24 avril 2024 par le Conseil d'Administration nommant Madame Mélanie St-Pierre à titre de Directrice des finances et trésorerie:

ATTENDU qu'il s'avère important que Madame Mélanie St-Pierre soit nommée à titre de représentante autorisée pour clicSÉQUR – Entreprises et ce, au nom de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (NEQ : 8831853971) (ci-après **l'Entreprise**);

ATTENDU qu'à titre de représentante autorisée, Revenu Québec sera en mesure de lui transmettre, dans le cadre de ses fonctions, des renseignements confidentiels concernant l'Entreprise;

ATTENDU qu'à titre de représentante autorisée, Madame St-Pierre pourra utiliser tout moyen de communication offrant des garanties de sécurité pour accomplir les tâches liées à sa fonction et devra, à ce titre, respecter les conditions d'utilisation des services de clicSÉQUR – Entreprises;

#### **EN CONSÉQUENCE:**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

#### ET RÉSOLU:

DE NOMMER Madame Mélanie St-Pierre comme représentante autorisée pour clicSÉQUR – Entreprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### POINT 6.10 CA-24-2754 <u>RÉSOLUTION</u>

#### Contrat de location de champs de tir

ATTENDU les négociations qui ont eu lieu en 2023, pour le contrat pour la location du champ de tir du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2025;

ATTENDU que ce contrat aurait dû être présenté au Conseil d'Administration pour acceptation;

ATTENDU qu'aucun autre fournisseur n'est présent sur le territoire pour ce genre de service;

ATTENDU que les sommes nécessaires sont prévues au budget et que l'exercice de tir est obligatoire annuellement pour tous les policiers;

# EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire APPUYÉ PAR Monsieur Christian Huard

# ET RÉSOLU:

D'ENTÉRINER le contrat de location de champs de tir à la date de signature par monsieur Sébastien Guillemette du 11 mai 2023 afin de le rendre conforme aux règles d'adjudication de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### POINT 6.11 CA-24-2755 <u>RÉSOLUTION</u>

# Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.11 a) et b);

#### **EN CONSÉQUENCE:**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Williams

#### ET RÉSOLU:

QUE les comptes à payer, pour un total de 1 554 545,94 \$ soient acceptés et que la Responsable de la Trésorerie ou, en son absence, la Directrice secrétaire-trésorière, soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

# POINT 7 AVIS DE MOTION - PROJETS DE RÈGLEMENTS

#### CA-24-2756

# POINT 7.1 RÉSOLUTION

Règlement 53 décrétant l'imposition de tarifs pour divers services offerts par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Avis de motion et dépôt de projet

Je, Monsieur Martin Damphousse, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée du Conseil d'Administration de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent sera présenté, pour adoption, un règlement intitulé « Règlement 53 décrétant l'imposition de tarifs pour divers services offerts par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ».

Une copie du projet de règlement étant dès à présent remise à tous les membres du Conseil d'Administration, dispense de lecture est également demandée lors de l'adoption de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

# POINT 8 <u>DÉPÔT DE DOCUMENTS</u>

# POINT 8.1 CORRESPONDANCE

I. Soumise au Comité Exécutif du 8 mai 2024 :

Aucune

#### II. Soumise au Conseil d'Administration du 29 mai 2024 :

a) 28 mai2024 Municipalité de Verchères

Monsieur Marco Carrier,
Directeur
Régie intermunicipale de police
Richelieu-Saint-Laurent
Re : Facture – Intérêts sur
premier versement de quote-part

#### CA-24-2757 RÉSOLUTION

# Remboursement d'intérêts sur le premier versement de quote-part – Municipalité de Verchères

ATTENDU que la Régie a avisé la municipalité de Verchères pour le paiement de sa quote-part;

ATTENDU que, suite à des départs à la retraite du personnel administratif de la municipalité de Verchères, celle-ci ignorait le fait que la Régie n'envoyait pas de facture;

ATTENDU que la municipalité a reçu une facture représentant des frais d'intérêts sur le premier versement de la quote-part due le 1<sup>er</sup> février 2024;

ATTENDU que la directrice générale de la municipalité a communiqué avec madame Caroline Vigneault afin de lui faire part de cette situation;

ATTENDU que les frais d'intérêts sont prévus à l'article 4 du Règlement numéro 7 portant sur le paiement de la contribution des municipalités et que seul le conseil d'administration peut prendre position sur une telle demande de remboursement:

ATTENDU les représentations faites séance tenante par Monsieur Bélisle;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard APPUYÉ PAR Monsieur Martin Damphousse

# ET RÉSOLU:

D'AUTORISER le remboursement à la Municipalité de Verchères de la facture numéro 100966 au montant de 6 348,00\$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **POINT 8.2**

# **ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2024**

La Directrice secrétaire-trésorière commente la documentation déposée pour les premiers trois (3) mois de l'année.

## **POINT 8.3**

#### TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

# POINT 9 VARIA

# POINT 9.1 CA-24-2758 <u>RÉSOLUTION</u>

**Promotion poste cadre - Capitaine** 

ATTENDU l'absence récente de deux capitaines ayant été affectés à la Division des enquêtes et soutien;

ATTENDU qu'à la demande d'un capitaine et après entente entre la Fraternité et la Régie à ce sujet, celui-ci sera rétrogradé et redeviendra syndiqué;

ATTENDU la nécessité de nommer dès à présent un capitaine afin de combler le manque d'effectif cadre;

ATTENDU que la Régie avait déjà procédé à un affichage à l'interne pour le processus de « capitaine à la gendarmerie » du 26 janvier au 9 février 2023;

ATTENDU que quatre (4) candidatures avaient été retenues et que les candidats avaient tous participé au processus comprenant tout d'abord une entrevue devant un comité de sélection interne;

ATTENDU que suite à cette entrevue, le comité de sélection, composé de Monsieur Marco Carrier (Directeur), de Madame Caroline Loiseau (à l'époque, Assistant-directeur par intérim à la gendarmerie) et de Madame Marie-Ève Mazza (Directrice des ressources humaines) avait retenu trois (3) candidatures pour l'étape suivante;

ATTENDU que les trois (3) candidats avaient participé à une évaluation des compétences administrée par l'École nationale de police du Québec consistant en une entrevue dirigée par une psychologue ainsi que la passation de tests psychométriques;

ATTENDU que Monsieur Bruno Bouchard s'était qualifié à la suite du processus, mais n'avait pas été promu faute de poste en nombre suffisant;

ATTENDU les représentations faites par le Directeur de Police;

ATTENDU qu'il y a lieu d'attribuer au sergent-détective Bruno Bouchard la fonction de capitaine;

#### **EN CONSÉQUENCE:**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

# ET RÉSOLU:

DE NOMMER, à compter du 2 juin 2024, Monsieur Bruno Bouchard à la fonction de « Capitaine » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

D'ASSORTIR la présente nomination d'une période de probation d'une (1) année;

D'ASSUJETTIR Monsieur Bruno Bouchard aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés cadres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## POINT 10 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

POINT 11 CA-24-2759 **RÉSOLUTION** Clôture de la réunion

Directrice secrétaire-trésorière

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire	
ET RÉSOLU :	
QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.	
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.	
CHANTAL LEMIEUX MARTIN DUL AC	

Président